

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-11-152

**DEFINITION DE  
L'INTERET  
COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMPETENCE «  
POLITIQUE LOCALE DU  
COMMERCE ET SOUTIEN  
AUX ACTIVITES  
COMMERCIALES  
D'INTERET  
COMMUNAUTAIRE»**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 21 DECEMBRE 2018**

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 48

présents : 31

votants : 40

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
14 DECEMBRE 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
Pascale LOISELEUR**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt et un décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'Assemblée :***

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé), Président de séance
- \* Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

***Pouvoirs :***

- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis) à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)

***Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

***Ne siègeai(en) pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :***

- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray) représentée par Madame BELGUERRAS
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 17 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

**Exposé des motifs**

Monsieur le Président de séance revient sur la nécessité de délibérer progressivement sur l'ensemble des compétences qui sont encadrées par un intérêt communautaire, et ce avant la fin de l'année 2018. Pour rappel, les représentants de la Communauté de Communes, disposent de deux ans à partir de la fusion des deux anciennes Communautés de Communes des Trois Forêts et de Cœur Sud Oise pour définir l'intérêt communautaire des compétences dites fusionnées.

Il est proposé d'étudier les critères afférents à la définition de la compétence obligatoire « *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* » dans la présente délibération.

**Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16,

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, modifiés par délibération en date du 25 Septembre 2017 (n°2017-CC-07-099),

**Vu** l'avis favorable de la Commission qui s'est réunie le 3 Décembre 2018 ;

**Considérant** que la Communauté de Communes est compétente en matière de « *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* » ;

**Considérant** que l'intérêt communautaire de la compétence « *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* » doit être défini ;

**Considérant** que l'intérêt communautaire est défini par le Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers de ses membres,

Il est proposé la définition ci-dessous :



17 JAN. 2019

Correspond à l'intérêt communautaire « *Politique locale du commerce et soutien communautaire* » les actions/missions/activités ayant les caractéristiques suivantes :

- ❖ **Elaboration d'un diagnostic permettant d'établir une stratégie de développement commercial,**
- ❖ **Accompagnement, appui technique et financier aux communes décidant d'actions en faveur de la reprise des derniers commerces ou de la création du premier commerce dans chacune des catégories suivantes : alimentation générale, café, boulangerie, boucherie, restaurant (...),**
- ❖ **Animation et promotion commerciale (supports de communication, mise en réseaux, développement de partenariats...),**
- ❖ **Accompagnement à l'amélioration de l'attractivité commerciale (transition numérique, accessibilité...) par le biais de nos partenaires locaux.**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, les membres du Conseil Communautaire demandent que seuls les points suivants soient adoptés :

- ❖ *Elaboration d'un diagnostic permettant d'établir une stratégie de développement commercial,*
- ❖ *Accompagnement, appui technique et financier aux communes décidant d'actions en faveur de la reprise des derniers commerces ou de la création du premier commerce dans chacune des catégories suivantes : alimentation générale, café, boulangerie, boucherie, restaurant (...),*

Le Président de séance propose un amendement de la délibération conformément à la demande du Conseil Communautaire.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'AMENDER** la proposition d'intérêt communautaire afférente à la compétence « *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* ».

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'ACCEPTER** la proposition d'intérêt communautaire afférente à la compétence « *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* » comme suit :
  - Elaboration d'un diagnostic permettant d'établir une stratégie de développement commercial,
  - Accompagnement, appui technique et financier aux communes décidant d'actions en faveur de la reprise des derniers commerces ou de la création du premier commerce dans chacune des catégories suivantes : alimentation générale, café, boulangerie, boucherie, restaurant (...),

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : **17 JAN. 2019**  
Et de l'affichage le : **17 JAN. 2019**

Le Président,

**Philippe CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,

Le **17 JAN. 2019**

Le Président,

**Philippe CHARRIER**